

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Avis public est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 151 dont l'objet est le décret d'une dépense de 456 102 \$ pour la mise aux normes de l'église et des emprunts nécessaires pour sa réalisation a été adopté le 2 mai 2015 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et adopté par les personnes habiles à voter le 13 juin 2015 ;

QUE le règlement numéro 151 entre en vigueur à compter du 6 juillet 2015 ;

QUE le règlement numéro 152 dont l'objet est la modification du règlement 39 sur les aspects de la nomination, la durée du mandat et le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme a été adopté le 4 juillet 2015 par le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements numéro 151 et 152 sur le site web de la Municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis entre 9 h 00 et 16 h 30.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce sixième jour de juillet deux mille quinze

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Denis Cusson,